

PROCES VERBAL REUNION CCAS DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-sept heures et trente minutes,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX.

Présents : 9 – ROUX Philippe, PERRIER Bernadette, MARTIN Marie-France, MOURARET Sophie, MARION Martine, CHALABREYSSE Nicole, CHAZE Jean-Baptiste, TERME Jean-Marie, BAUZELY Françoise.

Absent : 0

Secrétaire de séance : CHALABREYSSE Nicole

DELIBERATIONS

En début de séance, le compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 2 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1/OBJET : Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le bureau du CCAS ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président du CCAS sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Bureau du CCAS, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2/OBJET : Vote du compte administratif 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Madame Bernadette PERRIER, délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur le Président (ne participant pas aux débats ni au vote) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats Reportés 2022		14 098.30 €
Opérations de l'exercice 2023	18 385.16 €	18 548.34 €
Totaux	18 385.16 €	32 646.64 €
Résultat de clôture		14 261.48 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, la somme de 14 261.48 € sera affectée au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté au Budget 2024 du CCAS.

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2023 présenté par Bernadette PERRIER.

3/OBJET : Subventions 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Alloue les subventions suivantes à inscrire au budget 2024 :

ASSOCIATION	Montant
A.D.A.P.E.I.	250 €
A.P.A.T.P.H.	250 €
Entraid'Addict 07	250 €
Croix Rouge	250 €
Don du sang	250 €
Secours Populaire	250 €
Vaincre la Mucoviscidose	150 €
Agir contre le Diabète	150 €
F.N.A.T.H. Aubenas	150 €
Ligue contre le cancer	200 €
APRES	200 €
Divers	250 €
TOTAL	2 600 €

➤ Inscrit les crédits nécessaires au compte 65748 du budget primitif 2023 pour un montant global de 2 600 € ;

➤ Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

4/OBJET : Participation 2024 – Restos du Cœur d'Aubenas

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ DECIDE de participer à l'action des Restos du Cœur d'Aubenas par la prise en charge d'une facture de produits alimentaires d'un montant global de 1 400 Euros, à prendre chez les commerçants de la commune ;

➤ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 60623 du budget primitif 2023 ;

➤ AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

5/OBJET : Vote du Budget 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ARRETE et ADOPTE le Budget Primitif 2024, équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 31 000 € dont 14 261.48 € de résultat reporté.

Aucune inscription en section d'investissement.

6/OBJET : Demandes d'aides sociales

3 dossiers transmis par l'assistante sociale.

Pour ces 3 dossiers une aide d'urgence de 40 € a été attribuée. L'Assistante Sociale a été contactée, ces 3 familles ont toujours une situation financière précaire.

Il est donc proposé aux membres du CCAS d'attribuer une aide complémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du CCAS attribue les aides suivantes :

- Dossier n° 1 : 150 € ;
- Dossier n° 2 : 150 € ;
- Dossier n° 3 : 28 repas cantine à 4 € pour l'enfant de la famille scolarisé à l'Ecole des Champs, ainsi qu'une aide alimentaire supplémentaire de 100 €.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Depuis le dernier bureau du CCAS du mois de novembre, 1 bon d'achat alimentaire d'une valeur de 40 € a été attribué à une famille domiciliée sur la commune.
- Bernadette PERRIER et des membres du CCAS ont participé à plusieurs Assemblées Générales d'associations pour lesquelles le CCAS verse une subvention :
 - . Agir contre le diabète qui fêtait les 10 ans de l'association avec Marie-France MARTIN ;
 - . Entraid'Addict 07 avec Nicole CHALABREYSSE.
- Martine MARION et Marie-France MARTIN ont participé à l'Assemblée Générale du Don du Sang : déficit exceptionnel de l'association pour cet exercice ; association toujours en recherche de bénévoles.
- Martine MARION et Sophie MOURARET ont participé à l'Assemblée Générale de la FNATH (Association des accidentés de la vie).
- Il serait judicieux de participer au prochain Téléthon. Le Comité d'Animation pourrait porter le projet en lien avec le CCAS.
Un projet dans ce sens pourrait également être envisagé pour « Octobre Rose ».
- Martine MARION rappelle la proposition d'une « Mutuelle Santé » par convention de partenariat avec la Commune ou le CCAS. Les communes de Viviers et Bourg Saint Andéol adhèrent au dispositif (possibilité de se rapprocher du CCAS d'Aubenas pour avoir plus de précisions).
- Jean-Marie TERME : une conférence sur la fin de vie s'est tenue le 4 octobre dernier dans le cadre de la Semaine Bleue.
- Jean-Baptiste CHAZE informe l'assemblée de sa démission de ses fonctions de membre du CCAS en raison de son âge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

La Secrétaire de séance,
Nicole CHALABREYSSE



Le Président du CCAS,
Philippe ROUX

